

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 31/05/2022

Délibération n° DE-0034-2022

Objet : Acquisition de la solution GRC du GIP informatique des CDG

Le Président expose aux membres du Conseil d'administration que le GIP informatique des centres de gestion propose dans son catalogue de produits une application GRC de « gestion des relations avec les collectivités ».

Cette application permet de suivre de façon globale l'ensemble des contacts avec les collectivités quels que soient leur support (courrier, téléphone, courriel) ou les services concernés de l'établissement. C'est un outil de facilitation administrative favorisant de plus la transversalité entre les différents services du Centre de Gestion.

Le déploiement d'un tel outil est prévu dans le plan de transformation numérique de l'établissement. La solution proposée par le GIP répond aux spécifications du cahier des charges.

Il est aussi proposé au Conseil d'administration d'acquérir cette application GRC.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

- L'acquisition par le Centre de Gestion de l'application « Gestion des relations avec les collectivités » du GIP informatique du Centre de Gestion.

AUTORISE :

- Le Président à exécuter les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 31 mai 2022.



Le Président,



Roger RECORS
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 01 JUIN 2022

PUBLIÉE LE : 01 JUIN 2022